



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
19 MARS 2018 À 7H30 – HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 février 2018.

Point 2. Courrier de la Ville de Leuze-en-Hainaut relatif à la mise à disposition de la caserne.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'envoyer un courrier à la Ville de Leuze-en-Hainaut.

Point 3. Octroi de subsides aux Amicales pour la partie protocolaire et officielle des festivités de Sainte-Barbe 2017.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'octroi de subsides aux Amicales qui remplissent les conditions fixées par la décision du Collège de Zone en séance du 27 novembre 2017.

Point 4. Réclamation d'une redevance de prévention.

A l'unanimité, le Collège considère la réclamation comme non recevable et décide de poursuivre le processus de recouvrement et d'initier le recouvrement judiciaire de la redevance.

Point 5. Réclamation d'une redevance de prévention.

A l'unanimité, le Collège considère la réclamation comme non recevable et décide de poursuivre le processus de recouvrement et d'initier le recouvrement judiciaire de la redevance.

Point 6. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées à ces prestations impayées et de déléguer au Comptable spécial la signature pour le compte du Collège de Zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 7. Gestion du processus de recouvrement externalisé – présentation des résultats.

Le comptable spécial présente les résultats du processus de recouvrement.

Point 8. Ratification des bons de commandes.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 9. Paiement des factures.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 10. Réalisation du stripping sur 2 nouvelles ambulances – Ratification

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'attribution du marché « Réalisation du stripping sur deux nouvelles ambulances » au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus basse.

Point 11. Transfert d'un membre du personnel professionnel du secteur Ouest au secteur centre.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le transfert d'un membre du personnel du secteur Ouest vers le secteur Centre.

Point 12. Procédure de recrutement d'un chef de service qualité.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de valider les résultats du jury dans le cadre du concours de recrutement d'un chef de service qualité, et de prendre acte du fait que la place ne peut être pourvue.

Point 13. Fin de stage de recrutement et nomination à titre définitif d'un capitaine professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de nommer à titre définitif un membre du personnel en qualité de capitaine professionnel.

Point 14. Promotion au grade de major professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de promouvoir un membre du personnel au grade de major professionnel.

Point 15. Lancement d'une procédure de promotion au grade de major professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de déclarer la vacance d'un emploi de major professionnel et de lancer une procédure de promotion par avancement de grade pour pourvoir le poste.

Point 16. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de refuser un cumul d'activités professionnelles.

Point 17. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter un cumul d'activités professionnelles pour une activité de sapeur-pompier volontaire.

Point 18. Fin de stage de professionnalisation de sapeurs-pompiers.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de nommer deux membres du personnel opérationnel en qualité de sapeur-pompier professionnel, considérant le rapport de fin de stage qui propose leur nomination.

Point 19. Procédure de réaffectation médicale d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de réaffecter un membre du personnel pour raisons médicales dans des tâches administratives ou techniques diverses.

Point 20. Congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel.

Point 21. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif recruté suite à la décision du 5 février 2018, et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Point 22. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif recruté suite à la décision du 5 février 2018, et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Point 23. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif recruté suite à la décision du 5 février 2018, et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Point 24. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif recruté suite à la décision du 5 février 2018, et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Point 25. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans d'autres services publics ou dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant d'un membre du personnel administratif recruté suite à la décision du 5 février 2018, et de les admettre pour le calcul de son ancienneté pécuniaire.

Point 26. Démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission volontaire d'un membre du personnel pour raisons personnelles.

Point 27. Démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission volontaire d'un membre du personnel pour raisons personnelles.

Point 28. Démission honorable d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission honorable d'un membre du personnel.

Point 29. Démission honorable d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission honorable d'un membre du personnel.

Point 30. Démission honorable d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission honorable d'un membre du personnel.

Point 31. Adaptation de l'horaire de travail d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'adaptation de l'horaire d'un membre du personnel.

Point 32. Adaptation de l'horaire de travail d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'adaptation de l'horaire d'un membre du personnel.


Point 33. Engagement de deux membres du personnel administratif en intérim.

A l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'engagement de deux membres du personnel administratif en intérim pour assurer la continuité des missions.

Par le Collège de Zone,


La Secrétaire

Céline VANDENBULCKE


Le Commandant
Olivier LOWAGIE


Le Président

Paul-Olivier DELANNOIS

